

Pour le syndicat UNSA Santé Sociaux :

Représentante titulaire :

– Mme Fabienne PRIAN.

Représentante suppléante :

– Mme Charlotte SAVIGNY.

**CHSCT du Foyer Les Récollets :**

Pour le syndicat CFTC :

Représentants titulaires :

– Mme Magali BOUTOT  
– M. Frédéric JANTZEM.

Pour le syndicat CFDT :

Représentante titulaire :

– Mme Violetta COMA.

Représentante suppléante :

– Mme Marie-Line ROSILLETTE.

**CHSCT de la Maison d'Accueil de l'Enfance (MAE) Eleanor Roosevelt :**

Pour le syndicat CFDT :

Représentantes titulaires :

– Mme Isabelle BONTEMPS  
– Mme Zehira MEZIANE  
– Mme Jessica DAGUE.

Représentants suppléants :

– Mme Chantal IGNANGA  
– M. Roland DOUMENE  
– M. Patrick BOBI.

**CHSCT du Foyer Tandou :**

Pour le syndicat CGT :

Représentants titulaires :

– M. Abdelhafidh RIAHI  
– M. Sébastien GEORJON  
– M. Hakim ZOUAD.

Représentants suppléants :

– M. Naby KEITA  
– Mme Elodie MENGUY  
– M. Ghislain BUREL.

**CHSCT du CEFP de Villepreux :**

Pour le syndicat SEDVP-FSU/SUD Santé Sociaux :

Représentants titulaires :

– M. Didier HAVARD  
– M. Pascal THOMAS.

Représentants suppléants :

– M. Daniel GARNIER  
– M. Laurent MICHELI.

Pour le syndicat CGT :

Représentant titulaire :

– M. Kamel KHALLOUL.

Représentant suppléant :

– M. Bertrand PISSAVY-YVERNAULT.

Art. 4. — Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 8 décembre 2016.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 6. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 janvier 2017

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Jérôme DUCHÊNE

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
D'ILE-DE-FRANCE –  
DÉPARTEMENT DE PARIS**

CONTRATS

**Arrêté n° 2016-530 portant programmation 2017-2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du Code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles à compétence tarifaire conjointe.**

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale  
de Santé Ile-de-France,

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil  
de Paris  
siégeant en formation  
de Conseil Départemental,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-11, L. 313-12, L. 313-12-2 et L. 314-2 ;

Considérant qu'en vertu du V de l'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens sur la période 2017-2021 est arrêtée conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la Maire de Paris, Présidente du Conseil Départemental de Paris ;

Considérant la date d'échéance des conventions tripartites pluriannuelles des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;

Arrêtent :

Article premier. — Les organismes gestionnaires d'EHPAD et de Petites Unités de Vie (PUV) ont l'obligation de négocier un CPOM avec l'ARS Ile-de-France et le Conseil départemental entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2021. Le CPOM est conclu pour une durée de 5 ans. Pour chaque gestionnaire, la négociation s'effectue sur une année. Le CPOM prend effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit l'année de la négociation.

Art. 2. — Les CPOM prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du Code de l'action sociale et des familles pour les établissements et services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ont une assise départementale.

Art. 3. — Le CPOM porte sur toutes les modalités d'accueil et d'hébergement rattachées à un EHPAD : hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour, plate-forme

d'accompagnement et de répit, pôle d'activités et de soins adaptés, unité d'hébergement renforcée.

Art. 4. — Les services de soins infirmiers à domicile, incluant, le cas échéant, une équipe spécialisée Alzheimer à domicile, à compétence tarifaire exclusive du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, et les Résidences-Autonomie, à compétence tarifaire exclusive du Président du Conseil Départemental, peuvent intégrer les CPOM signés par les organismes gestionnaires d'EHPAD et/ou de PUV.

Art. 5. — Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COM-MUNE
KORIAN	750026429	EHPAD	RESIDENCE KORIAN MAGENTA	750038564	PARIS
	750027898	EHPAD	RESIDENCE KORIAN BRUNE	750041527	PARIS
	750036048	EHPAD	HOTELIA KORIAN CHAMPS-DE-MARS	750809220	PARIS
		EHPAD	HOTELIA KORIAN JARDINS D'ALEZIA MAINE	750004020	PARIS
		EHPAD	KORIAN HOTELIA MONCEAU	750832586	PARIS
	750043333	EHPAD	RESIDENCE DAUMESNIL KORIAN LES ARCADES	750003360	PARIS
	750045775	EHPAD	RESIDENCE KORIAN LES TERRASSES DU 20 <sup>e</sup> (PARANTELES)	750003642	PARIS
	920000395	EHPAD	RESIDENCE KORIAN MAPI LES AMANDIERS (MEDICA)	750828709	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE KORIAN MAPI SAINT-SIMON	750831216	PARIS
	ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	940001373	EHPAD	ANTOINE PORTAIL	750048332
EHPAD			RESIDENCE CATHERINE LABOURE	750800518	PARIS
ADEF	940004088	EHPAD	MAISON DU PARC ADEF RESIDENCES	750041089	PARIS
ISATIS	940017304	EHPAD	LA PIRANDELLE	750828758	PARIS
		SSIAD PA	SSIAD ISATIS	750801375	PARIS
		AJ AUTONOME	MEMOIRE + ISATIS	750023129	PARIS
		AJ AUTONOME	ACCUEIL DE JOUR PORTE DU SUD	750040669	PARIS
		EHPAD	LA NOUVELLE MAISON	750047458	PARIS
		EHPAD	EHPAD SAINT-MICHEL ISATIS	750057101	PARIS
REPOTEL	750026239	EHPAD	REPOTEL GAMBETTA	750003972	PARIS
SOCIÉTÉ DU MARAIS	750041394	EHPAD	RESIDENCE DU MARAIS	750041402	PARIS
OVE	690793435	EHPAD	CENTRE ROBERT DOISNEAU	750047722	PARIS

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COM-MUNE
ORPEA	920030152	EHPAD	LA RESIDENCE ORPEA CHAILLOT	750300717	PARIS
		EHPAD	LES ARTISTES DE BATIGNOLLES	750048357	PARIS
		EHPAD	LES TERRASSES DE MOZART	750057366	PARIS
		EHPAD	ORPEA EDITH PIAF	750031098	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE LES MUSICIENS	750019358	PARIS
		EHPAD	CASTAGNARY	750056491	PARIS
PETITES SŒURS DES PAUVRES	750039612	EHPAD	MA MAISON BRETEUIL	750831224	PARIS
	750039620	EHPAD	MA MAISON NOTRE DAME DES CHAMPS	750800435	PARIS
	750039653	EHPAD	MA MAISON PICPUS	750800500	PARIS
COS	750721235	EHPAD	ALICE GUY	750048381	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE CHARONNE	750803603	PARIS
		EHPAD	JACQUES BARROT	750057606	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE JEANNE D'ARC	750022279	PARIS
AAOI	950783449	EHPAD	RESIDENCE LA SOURCE D'AUTEUIL	750016958	PARIS
		EHPAD	AMITIE PARTAGE	750800427	PARIS
CHEMINS D'ESPERANCE, PSA	750057291	EHPAD	PSA GREENELLE	750803769	PARIS
SAS LA MAISON DES PARENTS	750041410	EHPAD	MAISON DES PARENTS	750041436	PARIS
SAS GROUPE MAISON FAMILLE	750039109	EHPAD	MAISON DE RETRAITE VILLA LECOURBE	750017808	PARIS
SŒURS AUGUSTINES	750803629	EHPAD	SŒURS AUGUSTINES	750800559	PARIS

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COM-MUNE
DOMUSVI	750003592	EHPAD	RESIDENCE TIERS TEMPS PARIS	750003600	PARIS
	750021529	EHPAD	RESIDENCE LES ISSAMBRES	750042731	PARIS
	750044448	EHPAD	RESIDENCE OCEANE	750021719	PARIS
	750040099	EHPAD	LES INTEMPORELLES (LES GOBELINS)	750040149	PARIS
	750040529	SSIAD PA	DOMIDOM SOINS	750040438	PARIS
	750040529	SSIAD PA	DOMIDOM SOINS EUROPE (EX-ELIZABETH)	750032948	PARIS
	750038069	SSIAD PA	DOMUSVI	750026189	PARIS
OMEG'AGE CLAUDE CHAPPE	590054714	EHPAD	JARDINS DE BELLEVILLE (CLAUDE CHAPPE)	750041659	PARIS

OMEG'AGE AREMO	750038697	EHPAD	MAISON DE RETRAITE JARDIN DE MONTMARTRE	750000366	PARIS
OMEG'AGE CROIX ROUGE	750721334	EHPAD	RESIDENCE LES AIRELLES	750814949	PARIS
DOMIDEP	750007759	EHPAD	RESIDENCE LE CLUB MONT-SOURIS	750007809	PARIS
	380003038	EHPAD	RESIDENCE SEVRES (FUSION DESIRADE ET SAINT-ROMAIN)	750002552	PARIS
FONDATION CAISSES D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE	750000218	EHPAD	CANAL DES MARAICHERS	750045809	PARIS
		AJ AUTO-NOME	ACCUEIL DE JOUR LES FRANCS BOURGEOIS	750023418	PARIS
SAS LES PARENTES (ALMAGE)	750019408	EHPAD	LES PARENTES RUE BLANCHE	750035099	PARIS
NOTRE DAME DE BON SECOURS	750803678	EHPAD	SAINT-AUGUSTIN	750047714	PARIS
		EHPAD	MAISON DE RETRAITE SAINTE-MONIQUE	750800567	PARIS
		RESIDENCE-AUTONOME	RESIDENCE NOTRE-DAME DE BON SECOURS	750830101	PARIS
		AJ AUTO-NOME	ACCUEIL DE JOUR NOTRE DAME BON SECOURS	750020539	PARIS
UNA PARIS 12	750026338	SPASAD	UNA PARIS 12	750026528	PARIS
LES AMIS SERVICE DE SOINS A DOMICILE	750820706	SPASAD	SPASAD LES AMIS	750801250	PARIS
ASSAD NEUF-DIX	750829129	SPASAD	SPASAD PARIS CENTRE 1, 2, 3 & 4°	750801482	PARIS
FONDATION LEOPOLD BELLAN	750720609	SPASAD	SPASAD SAINT-FARGEAU	750804643	PARIS
FONDATION CROIX SAINT-SIMON	750712341	SSIAD PA	SSIAD CROIX SAINT-SIMON	750829699	PARIS
		AJ AUTO-NOME	ACCUEIL DE JOUR L'ETIMOË	750018749	PARIS
		AJ AUTO-NOME	ACCUEIL DE JOUR POPINCOURT MARIE DE MERIBEL	750045783	PARIS
		AJ AUTO-NOME	TOUR DES DAMES	750047664	PARIS

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COM-MUNE
ACPPA	690802715	EHPAD	A.C.P.P.A PEAN	750041634	PARIS
		AJ AUTO-NOME	ACCUEIL DE JOUR PEAN « VILLA RUBENS »	750024168	PARIS
INN DOMREMY (SGMR)	750041618	EHPAD	RESIDENCE LES JARDINS D'IROISE (INN 13)	750828824	PARIS
DOLCEA	740011424	EHPAD	LES AMBASSADEURS NATION	750033979	PARIS
MARIE THERÈSE	750803017	EHPAD	MARIE THERESE	750803009	PARIS
MUTUELLE RATP	750003527	EHPAD	MAISON DE RETRAITE BAS-TILLE	750044232	PARIS

SAS JULES JANIN	750001547	EHPAD	JULES JANIN	750800658	PARIS
DELTA 7	750044216	AJ AUTO-NOME	ACCUEIL DE JOUR CASA DELTA 7 (17°)	750030249	PARIS
		AJ AUTO-NOME	CASA DELTA 7 18°	750044224	PARIS
		AJ AUTO-NOME	HEROLD DELTA 7	750039299	PARIS
ASSOCIATION DES DAMES DU CALVAIRE	750000143	AJ AUTO-NOME	JEANNE GARNIER	750045791	PARIS
NOTRE VILLAGE	750020778	SPASAD	NOTRE VILLAGE	750020299	PARIS
ADIAM	750813578	SPASAD	SPASAD ADIAM	750042913	PARIS
FOSAD	750804593	SPASAD	SPASAD QUARTIER LATIN	750804585	PARIS
LA VIE A DOMICILE AMSAPAH	750001695	SPASAD	SPASAD LA VIE A DOMICILE	750811226	PARIS
FONDATION MAISON DES CHAMPS	750815367	SPASAD	SPASAD MAISON DES CHAMPS	750804361	PARIS

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COM-MUNE
CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP)	750720583	EHPAD	ANNIE GIRARDOT	750047672	PARIS
		EHPAD	HUGUETTE VAL-SECCHI	750048365	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE HEROLD	750021479	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE ALQUIER DEBROUSSE	750801607	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE ANSELME PAYEN	750012510	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE ARTHUR GROUSSIER (BONDY)	930700315	BONDY
		EHPAD	RESIDENCE SANTE BELLE-VILLE	750721573	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE COUSIN DE MERICOURT (CACHAN)	940803356	CACHAN
		EHPAD	RESIDENCE SANTE FRANÇOIS 1ER	20004107	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE FURTADO HEINE	750831208	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE GALIGNANI	920718350	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE HARMONIE (BOISSY SAINT-LEGER)	940712110	BOISSY ST LEGER
		EHPAD	RESIDENCE SANTE JARDIN DES PLANTES	750823965	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE-JULIE SIEGFRIED	750021123	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE OASIS	750832578	PARIS
		EHPAD	RESIDENCE SANTE SARCCELLES VILLAGE (CEDRE BLEU)	950801407	PARIS
		EHPAD	ALICE PRIN	750048373	PARIS
		AJ AUTO-NOME	LES BALKANS	750025579	PARIS
		SSIAD PA	CAS-VP	750040388	PARIS
EPS PERRY VAUCLUSE	910140011	EHPAD	RESIDENCE PERRY VAUCLUSE	910017250	PARIS
FIR	750803686	EHPAD	FOYER DES ISRAELITES REFUGIES	750800666	PARIS
		AJ AUTO-NOME	CAJ « FOYER DOCTEUR JEAN COLIN »	750048324	PARIS

FONDATION CASIP COJASOR	750829962	EHPAD	RESIDENCE AMARAGGI	750041790	PARIS
FONDATION ROTHSCHILD	750710428	EHPAD	MAISON DE RETRAITE ROTHSCHILD	750800534	PARIS
LA DESIRADE (TREFLE BLEU CARDINET)	750002511	EHPAD	TREFLE BLEU CARDINET	750041030	PARIS
FONDATION DIACONESSES DE REUILLY - O.I.D.R.	780020715	EHPAD	MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE DE LA MUETTE	750800526	PARIS
LES INTEMPORELLES	70054314	EHPAD	ORNANO-LES INTEMPORELLES	750054322	PARIS
ŒUVRE SECOURS AUX ENFANTS OSE	750000127	AJ AUTONOME	JOSEPH WEILL	750030298	PARIS
		AJ AUTONOME	EDITH KREMSDORF	750008278	PARIS
		AJ AUTONOME	MADELEINE MEYER	750048340	PARIS
CENTRE D'ACCUEIL SAINT-GERMAIN	750027708	AJ AUTONOME	ACCUEIL DE JOUR SAINT-GERMAIN	750027799	PARIS
ACTION MEDICALE ET SOCIALE A DOMICILE	750823999	SPASAD	SPASAD OUDINOT	750801458	PARIS
A.M.S.A.V.	750801284	SPASAD	SPASAD MONT CENIS	750804577	PARIS

Art. 6. — La programmation peut être révisée chaque année par les autorités de tarification et de contrôle.

Art. 7. — Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art. 8. — Le Délégué Départemental de Paris de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la Maire de Paris, Présidente du Conseil Départemental de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté, publié aux « Recueils des Actes Administratifs de la Région et du Département » et au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 20 décembre 2016

*Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale  
de Santé Ile-de-France*

Christophe DEVYS

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil  
de Paris  
siégeant en formation  
de Conseil Départemental,  
et par délégation,

*Le Directeur  
de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Jean-Paul RAYMOND

**PRÉFECTURE DE POLICE**

TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté n° 2016-01418 autorisant l'exploitation publique, jusqu'au 31 décembre 2017, de la plate-forme aérostatique destinée à accueillir un ballon captif gonflé à l'hélium dans l'enceinte du parc André-Citroën, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'aviation civile ;

Vu le Code des douanes ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 février 1986 modifié fixant les conditions dans lesquelles les aérostats non dirigeables peuvent atterrir et décoller ailleurs que sur un aéroport ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-11895 du 4 décembre 1998 modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-10761 du 24 juin 1999 portant création d'une plate-forme aérostatique destinée à accueillir un ballon captif gonflé à l'hélium, dans l'enceinte du parc André-Citroën, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-10785 du 1<sup>er</sup> juillet 1999 autorisant la mise en service et l'exploitation publique de cette même plate-forme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-01036 du 7 décembre 2015 autorisant la poursuite de l'exploitation publique de la plate-forme aérostatique destinée à accueillir un ballon captif gonflé à l'hélium dans l'enceinte du parc André-Citroën, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Vu la lettre du 25 novembre 2016 de M. Matthieu GOBBI, gérant de la SARL AEROPARIS dont le siège social est situé au n° 106, de l'avenue Félix-Faure, à Paris 15<sup>e</sup>, qui souhaite la poursuite, jusqu'au 31 décembre 2017, de l'exploitation publique de la plate-forme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 15 mai 2012 ;

Vu l'avis du Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord du 15 décembre 2016 ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures de sécurité des passagers et du pilote ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — La SARL AEROPARIS, représentée par son gérant M. Matthieu GOBBI et dont le siège social est situé au n° 106, de l'avenue Félix-Faure, à Paris 15<sup>e</sup>, est autorisée à poursuivre l'exploitation de la plate-forme aérostatique destinée à accueillir un ballon captif gonflé à l'hélium et aménagée dans l'enceinte du parc André-Citroën, à Paris 15<sup>e</sup>.

Art. 2. — La plate-forme est implantée sur la pelouse plane sans obstacle dénommée « grande pelouse » de l'espace vert concerné, selon les coordonnées géographiques 48° 50' 29" N et 02° 16' 26" E et la côte d'altitude du terrain NGF 29 mètres.

Art. 3. — La poursuite de l'exploitation de cette plate-forme est autorisée à compter de la notification du présent arrêté à M. Matthieu GOBBI, gérant de la SARL AEROPARIS et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes pourra faire interrompre les évolutions et demander le maintien au sol pour une durée déterminée en fonction d'événements nationaux ou internationaux engageant ou non la sûreté aérienne du territoire.

Cette autorisation est précaire et révoquable.

La plate-forme peut fonctionner tous les jours, y compris les jours fériés.

La partie supérieure de l'enveloppe ne peut pas s'élever au-dessus d'une hauteur strictement limitée à 300 mètres du sol, étant précisé que le nombre de vols effectués à cette altitude sera limité à 300 vols par an, les autres vols étant réalisés à 150 mètres d'altitude.

Art. 4. — Les ascensions sont autorisées sur le site sous réserve du respect des conditions suivantes :

— l'aéronef est immatriculé en France ;

— le certificat de navigabilité du ballon intègre les systèmes d'éclairages décrits dans le dossier du demandeur ;

— lors des élévations de nuit, le ballon est équipé des feux lumineux réglementaires.